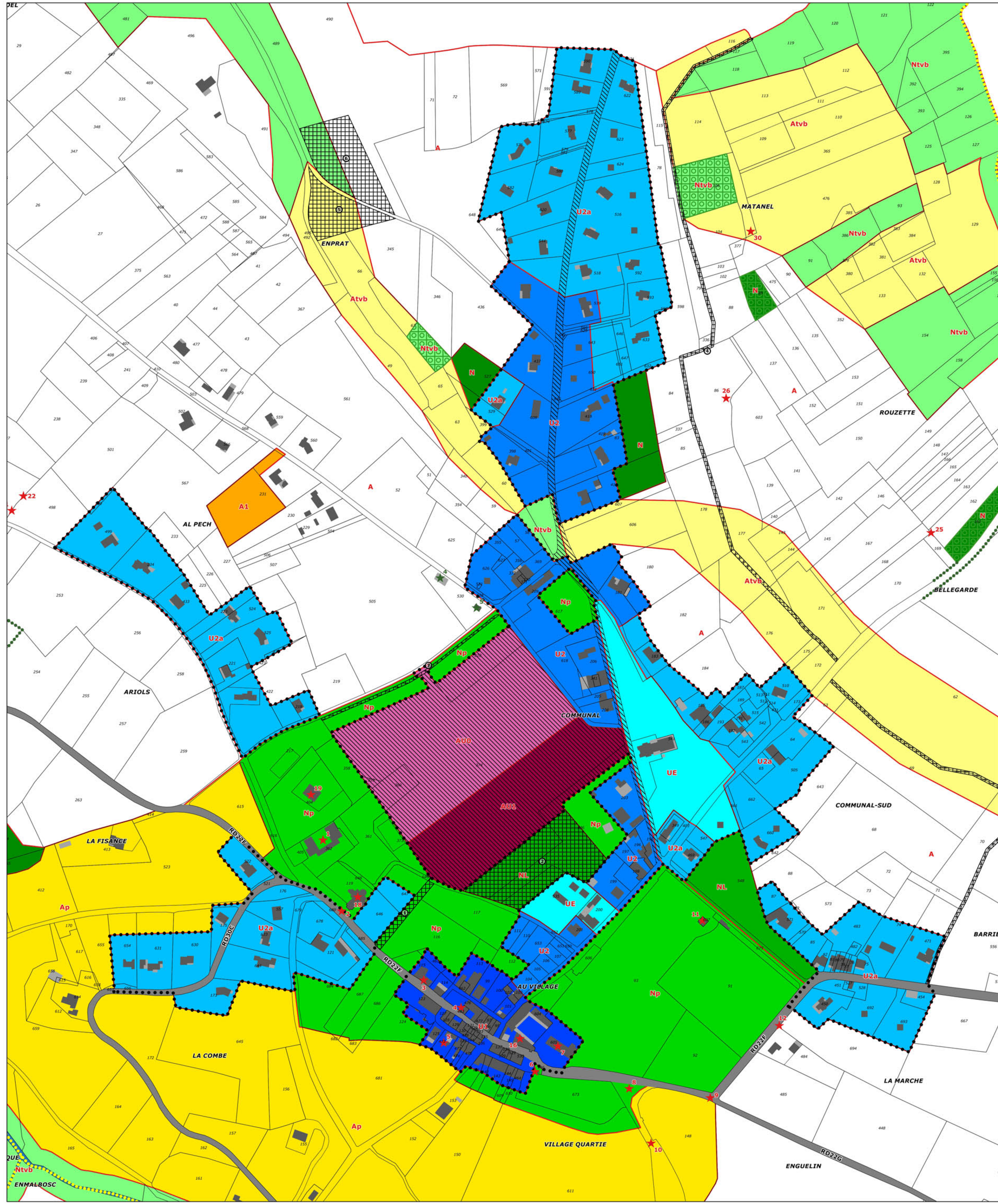




Département de la
Haute Garonne

COMMUNE DE AZAS

Elaboration du
Plan Local d'Urbanisme

6.4. Droit de Prémption Urbain

Planche 1/1

Echelle : 1/2500

Plan Local d'Urbanisme
approuvé par délibération
du Conseil Municipal
en date du 16/10/2019

Mme le Maire :
Christine ANTONSANTI

Madame le Maire,
Christine ANTONSANTI



URBanisme Aménagement et Développement Durable

1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC
tél.: 05.63.41.18.43 - sebastien.charruyer@urba2d.com



source : DGFiP
réalisation : URBA2D

Liste des éléments
de paysage à protéger

NUMERO	NATURE
1	bâti remarquable
2	calvaire
3	pigeonnier
4	campanile
5	pigeonnier
6	poids public
7	bâti remarquable
8	vierge
9	calvaire
10	lavoir
11	bâti remarquable
12	calvaire
13	sourge
14	pigeonnier
15	pigeonnier
16	bâti remarquable
17	pigeonnier
18	Eglise
19	bâti remarquable
20	arbre remarquable
21	arbre remarquable
22	arbre remarquable
23	arbre remarquable
24	arbre remarquable
25	arbre remarquable
26	arbre remarquable
27	arbre remarquable
28	arbre remarquable
29	arbre remarquable
30	arbre remarquable
31	arbre remarquable
32	arbre remarquable
33	arbre remarquable
34	arbre remarquable

limite de zone

A	N
A1	NL
A2	Np
A3	Ntvb
Ap	U1
Atvb	U2
AU0	U2a
AU1	UE

Légende

- emplacement réservé
- élément du paysage à protéger (article L151-19 du CU)
- haie à protéger (article L151-23 du CU)
- ripisylve à protéger (article L151-23 du CU)
- Changements de destination en zone A
- Espace Boisé Classé (article L113-1 du CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- droit de préemption urbain

Liste des emplacements réservés

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE
1	voie à créer	commune d'AZAS
2	terrain de sport	commune d'AZAS
3	fossé à créer	commune d'AZAS
4	fossé à créer	commune d'AZAS
5	station d'épuration à créer	commune d'AZAS
6	station d'épuration à créer	commune d'AZAS
7	voie piétonne à créer	commune d'AZAS